

Occuper les chômeurs dans les années 1930 : des loisirs « pervers » aux occupations morales¹

Florence Loriaux (Carhop)

Mots-clés : loisirs, éducation populaire, culture ouvrière, chômage

Si le chômage libère du temps, son occupation (et surtout son inoccupation) pose souvent question. Que peut faire un chômeur pour s'occuper avec moins de moyens financiers et sans risquer de perdre son allocation ? Comment, si la période de chômage se prolonge, faire en sorte qu'il ne plonge pas dans la dépression ? Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer cette préoccupation n'est pas nouvelle et dans les années 1930, face à l'ampleur de la crise, les gouvernements nationaux mettent en place des commissions d'étude de la pauvreté, tandis que des centres de recherches ainsi que des bureaux de statistiques à travers le monde s'interrogent sur les conditions de survie des chômeurs. Des États-Unis en passant par l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, l'Angleterre, la Tchécoslovaquie, les Pays-Bas ou encore la Belgique, des enquêtes sont menées sur les budgets des sans-travail, ainsi que sur leur alimentation, leur psychologie, les mécanismes de survie développés, etc.

Cette situation se révèle assez paradoxale ainsi que le fait remarquer l'équipe de Paul Lazarsfeld dans la célèbre étude consacrée dans les années 1930 aux chômeurs de Marienthal : « *Quiconque sait avec quelle détermination les organisations du mouvement ouvrier se sont battues dès leurs débuts pour la réduction de la durée du travail pourrait penser que toute la misère apportée par le chômage est quelque peu compensée par ce temps libre pratiquement illimité. Mais une observation plus attentive montre que celui-ci est un cadeau empoisonné. Délivrés de leur travail, sans contact avec le monde extérieur, les travailleurs ont perdu toute possibilité matérielle et psychologique d'utiliser ce temps. N'ayant plus à se hâter, ils n'entreprennent plus rien non plus et glissent doucement d'une vie réglée à une existence vide et sans contrainte* »².



P. PAULUS, *Les loisirs de l'ouvrier*, 1923 (collection CHU Tivoli, La Louvière).

1. Cette analyse s'inscrit dans le cadre du projet de recherches intitulé « Le chômeur suspect. Histoire d'une stigmatisation », qui a donné lieu à plusieurs animations, une publication collective et un colloque en 2015.

2. M. JAHODA, P. LAZARSFELD et H. ZEISEL, *Les Chômeurs de Marienthal* Paris, Éditions de Minuit, 1982. La publication des résultats de cette recherche en 1933 sous le titre de *Die Arbeitslosen von Marienthal* va connaître de nombreuses traductions et rééditions à chaque période de crise. Rééditée en allemand en 1960, il a fallu attendre 1972 pour voir apparaître une traduction anglaise par les auteurs de la recherche eux-mêmes. L'édition originale portait le sous-titre suivant : « une recherche sociographique sur les effets du chômage de longue durée. Avec une appendice sur l'histoire de la sociographie ».

Au cours de la crise des années 1930, face à l'expansion du chômage et à la question de sa gestion et de son contrôle, monde politique, pouvoirs publics, milieux syndicaux et associations se penchent sur le problème : « *que faire des chômeurs ? Y-a-t-il possibilité de les faire sortir de l'inaction ? Peut-on mettre un terme à leurs souffrances morales ? Car s'il y a certains chômeurs qui supportent allègrement leur inaction, on peut dire que la généralité la trouve douloureuse ; qu'à la souffrance de la misère matérielle s'ajoute celle de la misère morale, son existence vide de tout effort, de toute action ; bien rares, en effet, sont ceux qui peuvent remplacer l'activité physique par une occupation intellectuelle ; l'insuffisante culture générale et le défaut d'habitude et d'entraînement ne le permettent pas* »³.

Mais derrière le problème du désœuvrement, outre son aspect moral, c'est surtout la question de la déqualification du chômeur et de sa problématique remise au travail qui sont les véritables enjeux de la réflexion : « *l'ouvrier voué à l'oisiveté en souffre profondément. Pendant les premiers temps de son chômage, il trouvera à s'occuper chez lui à l'un ou l'autre petit travail. Mais à la longue, ceux-ci feront défaut et l'ouvrier très souvent sera atteint d'une réelle dépression. D'autre part, un chômage prolongé réduira sa capacité professionnelle. L'habileté manuelle, la dextérité, la souplesse ou, par ailleurs, la force et l'énergie requises par le travail subiront une diminution parfois très sensible* »⁴.

Afin de tenter de contrer cette situation, de nombreuses initiatives voient le jour, partagées entre distractions et programmes de formation. Dans les syndicats, à côté des cycles de cours destinés aux chômeurs afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences pour postuler à un emploi, des activités récréatives ayant pour objectif de soutenir leur moral sont proposées. Mais au-delà de la seule distraction, ces séances cinématographiques, ces assemblées, ces conférences permettent aussi de maintenir les liens entre le syndicat et le chômeur dans d'autres rapports que ceux entretenus via la caisse de chômage et le contrôle du pointage. Du côté des pouvoirs publics, tandis que le Conseil supérieur de l'éducation populaire⁵, à la demande du Ministère de l'Instruction publique mène une réflexion sur la question de l'occupation du temps, l'investissement des communes et des provinces dans la mise en place de stratégies pour occuper et former les chômeurs se révèle extrêmement important. De Louvain à Anvers en passant par Braine-le-Comte, Schaerbeek et la province de Liège, des cours techniques sont organisés. À La Louvière, trois cents chômeurs suivent des cours spécialement organisés pour eux à l'école des Arts et Métiers. Tandis qu'un bibliobus sillonne la province de Liège, des projets d'ouvrir des points de bibliothèques dans les lieux de pointage sont imaginés dans plusieurs communes.

Mais les coupes budgétaires liées à la crise amputent la plupart des budgets culturels. Ainsi, à Liège, L'Œuvre provinciale d'éducation populaire, par l'intermédiaire de sa Commission spéciale des loisirs de l'ouvrier, qui voit ses subsides pour mener l'action d'éducation populaire être réduits d'un tiers, ne peut que constater que « *nos moyens d'action sont si limités que nous ne pourrions envisager à l'heure actuelle ni extension de l'une ou l'autre de nos activités, ni initiative nouvelle qui justifierait cependant le chômage intense qui continue à affecter nos populations laborieuses. Dans la période calamiteuse que nous traversons, alors que tant de travailleurs sont affligés de loisirs aussi forcés que démoralisants, il serait certes opportun de multiplier nos séances éducatives et récréatives, de diffuser davantage nos livres, d'organiser des visites guidées qui non seulement augmenteraient l'acquit de ceux qui en profiteraient, mais aussi les distrairaient, leur ferait oublier pour quelques instants leurs soucis, leurs misères et l'angoisse de l'heure présente, leur feraient espérer néanmoins qu'une reprise économique est non pas possible mais certaine et qu'un jour viendra, que nous souhaitons prochain, où chacun reprenant le chemin du travail, un peu de bonheur sera réparti entre les hommes de bonne volonté* »⁶.

L'organisation d'activités intellectuelles à destination du public ouvrier ne rencontre toutefois pas tous les suffrages. Certains de ses détracteurs estiment que l'ouvrier est avant tout un manuel et qu'il ne faut pas l'occuper avec n'importe quelle activité : « *l'organisation de conférences pour les chômeurs est une excellente mesure. Seulement, permettez-moi de faire observer que la vie de l'ouvrier est essentiellement faite de travail manuel. Les conférences, les lectures, ne peuvent donc être que des remèdes exceptionnels, occasionnels ; psychologiquement ce serait une erreur que de croire qu'un chômeur puisse remplir ses journées par du travail*

3. Intervention du député libéral et Ministre d'État, Fulgence Masson dans *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants*, séance du 28 février 1933, p.399.

4. M. GOTTSCHALK, *La remise des chômeurs au travail*, Éditions du Comité central industriel de Belgique, janvier 1935, p. 5.

5. Le Conseil supérieur de l'Éducation populaire créé en 1929 a pour objectif de « promouvoir tout ce qui a pour objet de procurer aux travailleurs le moyen de faire un emploi utile et moral de leurs loisirs »

6. Conseil provincial de Liège, Loisirs de la classe ouvrière. Rapport de la Commission spéciale, session ordinaire de 1933, Liège, p. 1-2.

intellectuel. Permettre à des ouvriers d'assister à des représentations de cinéma c'est aussi une bonne chose. Mais encore une fois, cela ne peut être qu'un accessoire » estime le député Heyman⁷.

Des loisirs peu « recommandables »

Un autre problème lié à l'occupation des chômeurs concerne les loisirs traditionnellement pratiqués par la classe ouvrière. Déjà en 1921, le passage de la journée de travail à 8 heures par jour avait conduit le patronat à dénigrer l'utilité du temps libre pour des masses ouvrières considérées comme immatures et à critiquer ses loisirs: «*D'une manière générale, nous n'avons pas remarqué que les loisirs assurés aux ouvriers par la réduction de la journée de travail aient été utilisés à leur développement intellectuel ou physique. On constate une passion beaucoup plus grande que jadis pour les jeux de hasard. La colombophilie s'est développée, ce qui occasionne chez les ouvriers des dépenses importantes, et entraîne souvent à des chômages du lundi sans profit pour la santé. Ajoutez à cela les cinémas, kermesses, courses de vélos, etc. qui absorbent une partie notable du salaire des jeunes ouvriers plus particulièrement. Ceux-ci recherchent surtout le plaisir et dépensent ostensiblement*»⁸. Avec la crise, certaines activités se verront interdites sous peine de perdre l'allocation de chômage. La colombophilie et les paris s'y référant tout comme la tenderie aux oiseaux ne font désormais plus partie des loisirs recommandables. Les journaux du mouvement ouvrier tirent d'ailleurs la sonnette d'alarme afin d'en avertir ses lecteurs. *La Vie Nouvelle* qui a une rubrique colombophilie met en garde les chômeurs sur ce loisir⁹ qui peut leur coûter leur allocation de chômage. Tout comme *La Cité Nouvelle* qui rappelle que «*on signale un peu partout les tracasseries subies par les chômeurs pour des raisons plus ou moins plausibles. Des colombophiles sont supprimés de leur chômage parce qu'ils ont un concurrent envieux qui les dénoncent ! C'est pourquoi nous rappelons aux chômeurs colombophiles qu'il est absolument interdit de miser plus de cinq francs, ceci est un arrêté-loi et il n'y a rien à faire, ceux qui n'en tiennent pas compte doivent en subir les conséquences. Que ceux qui aiment la tenderie sachent que cela est aussi interdit s'ils sont chômeurs*»¹⁰.

Mais quelles que soit les activités distrayantes menées par le chômeur, elles seront souvent perçues, aussi bien par les milieux patronaux que par les milieux syndicaux ainsi que par l'opinion publique, comme une dépense inadaptée dans un budget et une occupation peu morale.

Le chômeur qui dépense pour mener quelques activités de loisirs est très vite déconsidéré tout comme un travailleur connaissant des jours de chômage comme en témoigne Constant Malva: «*Par suite de mévente, on chômera le samedi 30 avril et le lundi 2 mai. La crise s'aggrave. Le charbon s'accumule. Il est question de fermer un puits et il paraît que les hommes licenciés ne seront pas répartis dans les autres charbonnages. Misère. Mon salaire baisse de semaine en semaine, non que les prix soient changés mais les conditions de travail deviennent de plus en plus mauvaises. Cette semaine, à cause des multiples choses à payer qui ne font pas partie du budget du ménage, il ne restera à ma femme que cent francs ; moins encore si elle défalque une vingtaine de francs d'argent de poche pour moi. La semaine prochaine ce ne sera pas mieux, ni la suivante. Misère, misère. On me dira peut-être : vous vous plaignez de la misère et vous gardez vingt francs d'argent de poche. Je dois avouer que, quand ça va un peu mieux, je garde même le double et le dépense très facilement. C'est dans ma nature : je suis dépensier. Quand on sort de la fosse, c'est un peu comme si on ressuscitait, on est fou, on veut vivre. Puis j'ai mes désirs, mes petites passions : je fume, je bois ; et il y a les journaux, les livres, les spectacles. Alors quoi, je devrais renoncer à tout, je ne pourrais pas vivre comme les hommes vivants ? Ce n'est pas moi qui ai inventé les cafés, le cinéma, qui ai découvert le tabac et toutes ces choses qui font la vie plus douce. Alors quoi, moi qui crève de soif 45 heures par semaine, je ne pourrais pas me gargariser la gorge le dimanche ? Je le fais sans avoir soif, rien que par esprit de revanche pour tout ce que j'ai eu à souffrir. Alors quoi, je ne pourrais pas oublier pendant quelques heures au cinéma ma vie abrutissante de toute une semaine*».

Constant Malva, *Ma nuit au jour le jour*, (1938) Bruxelles, Labor, 2001, p.216.

7. *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants*, séance du 28 février 1933, p. 396.

8. Lire à ce propos : MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE, *Compte-rendu des travaux de la commission chargée de s'enquérir des effets de la loi du 14 juin 1921 instituant la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures, 1924-1926*, Bruxelles, 1927.

9. «*Coin du chômage : Colombophiles ! Attention !*», *La Vie Nouvelle*, 19 avril 1936.

10. *La Cité Nouvelle*, 1^{er} octobre 1937, p.2.

Le retour à la terre

D'autres occupations sont en revanche vivement conseillées et permettent de tirer le chômeur de l'inaction. Soutenue par des associations comme la Ligue Nationale du Coin de Terre et du Foyer, la mise à disposition d'une parcelle d'un terrain afin d'y cultiver des légumes, des fruits et des fleurs permet de fournir au chômeur et à sa famille une base alimentaire et de soulager son budget.



Entre des logements ouvriers souvent pauvres, les jardinets, potagers et élevages devaient procurer délassement et ressources supplémentaires aux ouvriers. (G. JACQUEMYS, *La vie sociale dans le Borinage houiller*, fig. 47).

À côté de ces contingences matérielles, les bienfaits physiques et moraux propres à maintenir le travailleur en condition de reprise sont mis en exergue par les promoteurs du projet : « *le travail de la terre contribue à maintenir la souplesse musculaire qui rendra moins pénible la reprise normale du travail. Au point de vue moral, le coin de terre constitue, par excellence, un centre d'intérêt. Il requiert de façon régulière la présence du chômeur. Il fait l'objet de conversations avec les voisins* ». ¹¹

L'initiative, née à la fin du 19^e siècle, prend une toute autre dimension en période de crise. Ainsi du côté des autorités provinciales, des appels sont adressés aux administrations communales et aux commissions d'assistance publique afin de mettre à la disposition des comités du Coin de Terre des terrains disponibles et d'encourager cette démarche qui permet de lutter contre les effets du chômage.

Conclusion

Au regard de ces différentes activités proposées aux chômeurs durant la crise des années 1930, il apparaît que la préoccupation de sortir les chômeurs de leur isolement et de leur morosité était présente dans la période l'Entre-deux-guerres, alors qu'elle semble avoir disparu aujourd'hui au profit d'une approche purement utilisatrice basée exclusivement sur des formations et des apprentissages professionnels visant à recycler les chômeurs. Difficile de ne pas pointer là un paradoxe : alors que nos sociétés ont développé au cours du 20^e siècle, les activités de délassement et de plaisir au point qu'on a pu parler de l'entrée dans une civilisation des loisirs, les chômeurs semblent en être systématiquement exclus comme si on entendait les punir de ne plus participer au processus productif qui reste la voie d'accès privilégié aux biens culturels et aux loisirs.



Pour en savoir plus

C. LALIVE D'EPINAY, M. BASSAND, E. CHRISTE et D. GROS, *Temps libre, culture de masse et cultures de classes aujourd'hui*, Lausanne, Éditions Pierre-Marcel Favre, 1982.

11. M. GOTTSCHALK, *La remise des chômeurs au travail*, Éditions du Comité central industriel de Belgique, janvier 1935, p. 97.